

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/01/2020

PRESENTS

R. CHESNEAU – J. PELICOT – N. GUESNAULT – S. ROUMEAS – L. TRAVERS – C. GOULESQUE – A. FLORENCE – C. PAIN – L. RUELLE – C. MOREAU – G. PANTIN – J. AUBUSSON – F. ROBBE – A. MEULOT

ABSENT EXCUSE

E. POUDELET pouvoir à R. CHESNEAU

Approbation du conseil précédent à l'unanimité.

Suppression du 1^{er} point en urbanisme en raison d'une demande hypothécaire faite au notaire concernant l'identification des propriétaires à ce jour.

I.FINANCES

- Décision modificative n° 5 du budget principal

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante:

BUDGET PRINCIPAL 2019
DECISION MODIFICATIVE N°5
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
chapitre 0214: Atténuations de produits	
article 739211 : attributions de compensation	1052
chapitre 65: autres charges de gestion courante	
article 6532 : Frais de mission	-1052
TOTAL	0

- Admission en non-valeur

Certains titres émis par la commune restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

L'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante a pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'admission en non-valeur pour un montant total de 0.28€.

- Demande de subvention DETR

Madame Claude PAIN informe les membres du conseil municipal que le projet d'aménagements sportifs et de loisirs au plan d'eau a bien avancé et qu'il est possible de présenter le dossier au titre de la DETR 2020 et de la DSIL pour obtenir des aides de financement permettant ainsi de concrétiser ce projet.

Différentes sociétés ont été sollicitées afin d'établir des devis pour ces travaux et une estimation chiffrée a été réalisée, s'élevant à 110620.71 € HT et se décomposant comme suit :

- 23 365€ correspondant à l'aire de pique-nique
- 10 900€ correspondant à la passerelle
- 49 600€ correspondant à l'aménagement des terrains de jeux et de boules et au parcours santé
- 12 435.71€ correspondant aux équipements
- 14 320 € correspondant à l'abattage des arbres sur le parcours et le long de la voirie ferrée.

La différence sera financée par la capacité d'autofinancement de la commune et les crédits seront inscrits au budget communal 2020.

Madame Claude PAIN propose de :

- solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2020 à hauteur de 40% (soit 44248.28 €)
- solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 40% (soit 44248.28 €)
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

II.URBANISME

- Demande de rétrocession des espaces verts du Moulin d'Ardrée.

Monsieur le Maire expose la demande faite par l'association du Moulin d'Ardrée concernant la rétrocession des espaces verts : Il s'agit d'environ 350^{m2} de pelouse et d'une placette en pavés autobloquants à entretenir.

Monsieur Laurent RUELLE demande si cette rétrocession n'entraînera pas un surplus de travail pour les agents.

Monsieur le Maire répond que cela représente 3 demi-journées dans l'année.

Monsieur Jérôme AUBUSSON rappelle que les rétrocessions sont courantes sur la commune et que tous les habitants selon lui ont droit aux mêmes règles et avantages.

Le conseil vote par 14 voix pour et 1 contre.

III.COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

- Monsieur Roger CHESNEAU lit le rapport et donne quelques chiffres clé au conseil municipal :

7883 habitants concernés, 2802 Abonnés, 89 litres consommés par habitant.

2 forages, 148 km de canalisation, 3 réservoirs, 2562 branchements et 2874 compteurs.

Le 3^{ème} forage a été abandonné par manque de débit et de plus, l'eau présentait des taux de fer trop importants. La déferrisation a un coût élevé.

En cas de problème d'approvisionnement d'eau, une étude a été lancée pour rejoindre une boucle de la métropole.

L'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres exigés, aussi bien sur la conformité microbiologique que sur la conformité physico chimique.

Prix de l'eau pour une consommation annuel de 120m³ 1.61 € le m³ en 2019 et 2018 et 1.60 € le m³ en 2017.

IV.DIVERS

- Nouveaux tarifs du centre de loisir

Madame Claude PAIN informe les membres du conseil qu'une harmonisation du prix de l'heure d'ALSH a été faite sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes pour être conforme aux demandes de la CAF :

Prix plafond 14.87 € /jour, prix plancher 3.74 €/jour.

A la demande de F. DUTOUR, directrice du centre ALSH de St Antoine du Rocher, la Communauté de communes doit examiner les tarifs des veillées qui sont gratuites pour les parents actuellement mais payantes aux animateurs. Il conviendrait que ce service soit payant.

- Commission transport de la CC

C. PAIN a assisté à la commission qui a soulevé les problèmes suivants :

- Point d'éclairage manquant à Bois robert

- Mauvaise répartition des enfants dans les deux bus pour le collège, place de la Chapelle. Les enfants ont tendance à monter dans le premier et à délaissé le second. Les bus n'étant pas tous équipés pour le badgeage, c'est ce qui pose problème.

La commission examine la mise en place d'une navette pour la piscine de St Patern Racan.

- Tour de table

C. MOREAU programme une réunion de remerciements pour les participants au téléthon.

C. PAIN informe qu'il faut des volontaires pour ôter les décorations de Noël pour la fin janvier.

A.MEULOT demande des volontaires pour la cérémonie des vœux pour la mise en place de la salle du restaurant scolaire.

En raison des normes drastiques d'hygiène et de sécurité, il convient de déplacer un réfrigérateur dans la petite salle près de la porte d'entrée.

Prochain conseil le 30/01/2020 à 20h30

Fin de conseil à 21h 30